



# PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mardi 6 décembre 2022**

Libre  Interne à la LFP  Interne au service  Confidentiel

Réunion du	06/12/2022 à 10h30
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL KHELAÏFI (visio), Jean-Michel AULAS (visio), Raymond DOMENECH, Loïc FERY (visio), Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE (visio), Pierre Olivier MURAT (visio), Joseph OUGHOURLIAN, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE (visio), Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative Arnaud ROUGER

Excusés M. Noël LE GRAËT, Jean-Pierre CAILLOT, Sylvain KASTENDEUCH (*représenté par Philippe PIAT*), Olivier LAMARRE (*représenté par Eric ROLLAND*), Laurent NICOLLIN (*représenté par Jean-Pierre RIVERE*), Karl OLIVE, Dmitry RYBOLOVLEV (*représenté par Vincent LABRUNE*)

Assistent M. Victoriano MELERO  
Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS  
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Julien GILLET, Mathieu FICOT



## 1. Ouverture de la réunion

---

Vincent LABRUNE ouvre la réunion en exprimant sa grande satisfaction à la vue des performances remarquables de l'Equipe de France qui s'est brillamment qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe du Monde au Qatar. Il tient à saluer le talent des joueurs, de Didier DESCHAMPS ainsi que de la FFF qui a mis en place les conditions optimales pour ce beau parcours jusqu'ici.

Malgré un contexte compliqué depuis des semaines, cette Coupe du Monde est une très belle édition qui se déroule dans une ambiance extrêmement conviviale, festive et familiale, ce qui donne une belle image du football.

Il poursuit par un point sur les enjeux de la saison en cours autour de 3 axes, sportif économique et politique.

### 1. Sur le plan sportif

Vincent LABRUNE insiste pour rappeler que les performances européennes doivent rester la priorité. Il faut absolument conserver la 5<sup>ème</sup> place de la France au ranking UEFA pour avoir au minimum 3 places en Champions League la saison prochaine, et être en mesure d'attirer de nouveaux investisseurs.

S'agissant du Championnat domestique, celui est spectaculaire en termes de buts, et le suspens actuel participe à l'amélioration du produit.

Néanmoins, sur les questions d'arbitrage, la France détient le record en Europe au niveau des cartons rouges et jaunes. Ceci justifie les discussions menées par le monde professionnel en partenariat avec la FFF en vue du renouvellement des équipes de la DTA. Dans ce cadre, des auditions seront prochainement menées par le Comex de la FFF afin de désigner le candidat qui sera à l'écoute et favorable aux améliorations techniques voulues par tous, dans l'intérêt des compétitions de la LFP.

Jean Michel AULAS demande si la LFP dispose de données d'audience des matches de Ligue 1 diffusées sur Amazon.

Mathieu FICOT rappelle l'absence de communication d'Amazon sur les audiences du Pass Ligue 1 et la volonté du groupe de garder ces informations confidentielles.

Néanmoins, les estimations faites par la LFP, via des outils d'analyse internes, confirment d'une part, la satisfaction des équipes opérationnelles d'Amazon sur la croissance constante du parc d'abonnés au Pass Ligue 1, et d'autre part, les seules communications officielles d'Amazon sur des audiences supérieures au million de téléspectateurs par match, sur les grandes affiches de Ligue 1.



S'agissant des tribunes, Vincent LABRUNE souligne la nette baisse des violences dans les stades en Ligue 1 notamment, même s'il faut rester vigilant en Ligue 2 où quelques incidents sont à relever.

Arnaud ROUGER informe ensuite les membres du Conseil d'administration des suites qui vont être réservées au Rapport remis par Alain BAUER à Vincent LABRUNE. Une réunion est prévue en ce sens en janvier avec les services de l'Etat pour définir les priorités à mettre en œuvre. Les Commissions compétentes de la LFP seront ensuite associées et, par leur canal, les clubs les plus moteurs sur ces questions.

## **2. Sur le plan économique**

Vincent LABRUNE fait un point sur la mise en place de la filiale commerciale de la LFP. La scission juridique de la LFP en 2 entités (association + filiale) est désormais effective et les deux structures cohabitent en veillant au niveau social à ce qu'aucune disparité ne soit créée.

Mathieu FICOT est nommé Directeur Général Délégué en charge des opérations de la filiale et un Directeur Général sera prochainement nommé à la tête de la filiale commerciale de la LFP et incarnera la structure.

D'ici là deux réunions par semaine sont organisées entre les équipes de la LFP et les consultants de CVC afin de mener des réflexions sur la partie digitale d'une part et les droits audiovisuels d'autre part. Les bénéfices de l'apport industriel de cette collaboration sont d'ailleurs déjà palpables.

Au niveau digital, il faut se réjouir de l'acquisition de Fanta League, éditeur de Mon Petit Gazon dont l'actualité avec Mon petit pronos est extrêmement chargée.

Deux consultations de marché sont en cours sur deux sujets stratégiques. La première consultation concerne la future plateforme OTT de la LFP et vise la sélection d'un prestataire technologique ; la seconde consultation concerne la commercialisation de NFT Vidéos et vise la sélection d'un partenaire commercial et technologique.

Enfin, concernant la commercialisation des droits Media des compétitions de la LFP pour le cycle 2024/2028, Vincent LABRUNE rappelle que les équipes de la filiale commerciale visent un lancement de l'Appel à Candidatures à l'automne 2023.

Il précise par ailleurs que sa stratégie est d'attirer de nouveaux acteurs internationaux, comme Amazon en 2021, de façon à positionner la Ligue 1 au niveau mondial.



A cet égard, Vincent LABRUNE indique que l'Appel d'Offres offrira l'opportunité, aux candidats potentiels, de se positionner, de façon simultanée, sur des droits de diffusion de la Ligue 1, domestiques et/ou internationaux.

Enfin, Arnaud ROUGER fait un point des procédures en cours dirigées contre la LFP par Canal+ et beIN Sports.

### **3. Sur le plan politique**

Vincent LABRUNE complète son intervention en indiquant aux membres du Conseil d'administration que deux sujets majeurs sont à suivre de près.

Le premier concerne la demande formulée pour allonger la durée de commercialisation des droits audiovisuels.

Le second point concerne la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des fédérations impulsée par la loi pour la démocratisation du sport. La part réservée désormais aux clubs étant obligatoirement de 50% au niveau de l'Assemblée fédérale, il ne faudra pas que cette modification vienne bouleverser les équilibres actuels avec les clubs professionnels qui bénéficient de 37% des voix.

Jean-Michel AULAS confirme la nécessité d'intervenir très rapidement, au plus haut niveau, pour revoir la loi et au pire organiser des aménagements pour la différer.

## **2. Adoption du précédent procès-verbal**

---

Le Conseil,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022.

## **3. Solidarité UEFA**

---

### **Versement de Solidarité de l'UEFA au titre de 2021/2022**

Le Conseil,

Vu l'article 25 des statuts de la LFP,



Décide, au titre de la saison 2021/2022, de répartir le versement de solidarité de l'UEFA aux clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 n'ayant participé ni à la phase de groupes de la Champions League, ni à celle de l'Europa League, ni à la Conférence League 2021/2022, selon les critères suivants :

- 50% entre les clubs concernés ayant un centre de formation agréé Prestige A, Prestige B, 1A, 1B, 2A, 2B et 2C ;
- 30% entre les clubs concernés ayant un centre classé Prestige A, Prestige B et catégorie 1 ;
- 20% répartis entre les clubs concernés ayant un centre de catégorie 1A, 1B, 2A et 2B dont
  - 80% pour les clubs classés Prestige A, Prestige B et 1A,
  - 15% pour les clubs classés 1B, 2A et 2B et
  - 5% pour les clubs classés Prestige A et Prestige B

Application d'un plafond de 4 300 000 € pour l'ensemble des clubs de Ligue 2.

La répartition aux clubs sera faite sur la base du classement des centres de formation proposé par la DTN et adopté par la CCNMF en date du 7 juillet 2022, sous réserve qu'à la date de versement ils bénéficient du statut professionnel et ne soient pas en liquidation judiciaire.

### **Financement des Pôles Espoirs 2021/2022**

Le Conseil,

Vu l'article 7 du protocole d'accord financier FFF/LFP,

Prend acte que la LFP versera à la FFF un montant de 1 661 000 € destiné au financement des pôles Espoirs (20% du versement de solidarité).

Dit que ce montant sera constitué par la LFP au moyen d'une facturation de 83 050 € forfaitaire adressée à chacun des clubs de Ligue 1 de la saison 2021/2022.

## **4. Filiale Commerciale de la LFP**

Mathieu FICOT présente les travaux relatifs au nom de la filiale menés depuis la rentrée, et précise qu'au regard de son positionnement vis-à-vis de ses interlocuteurs français et internationaux, la filiale se doit de disposer d'un nom et d'une charte graphique propre.

Vincent LABRUNE précise que la filiale commerciale n'a effectivement pas vocation à interagir avec le grand public, et n'a pas, à proprement parler, de stratégie de



marque mais que celle-ci, dénommée actuellement « Filiale LFP 1 », sera renommée « LFP Media » et disposera de sa propre charte graphique.

A la suite de la présentation des éléments illustratifs, le Conseil valide le nouveau nom et le logo de la filiale Commerciale.

## **5. Trophée des Champions 2023**

---

Mathieu FICOT fait un point d'information au Conseil et rappelle au Conseil la volonté de la LFP d'organiser cette saison le Trophée des Champions aux Etats-Unis, compte tenu de ses enjeux de développement sur ce territoire.

Des discussions ont été menées avec la société Relevant pour l'organisation du match à Miami. Néanmoins, des difficultés subsistent quant à la disponibilité du stade « Hard Rock Stadium » le week-end des 5 et 6 août 2023. Les discussions se poursuivent aux fins de trouver une solution et, le cas échéant, contracter avec un autre stade d'accueil, éventuellement dans une autre ville.

Vincent LABRUNE précise que le match sera aussi l'occasion d'organiser des événements de relations publiques et d'influence majeurs, afin de créer des partenariats pluriannuels et développer la marque Ligue 1 aux Etats-Unis.

## **6. EA Ligue 1 Trophy**

---

Mathieu FICOT présente un projet de partenariat pluriannuel avec la Fédération Argentine de Football, au travers duquel la LFP mènerait un certain d'opérations visant à renforcer la notoriété et l'intérêt de la Ligue 1 sur le continent sud-américain.

Le partenariat serait construit autour de l'organisation, tous les deux ans, à compter de l'été 2023, de tournois amicaux impliquant un ou plusieurs clubs français et argentins, ainsi que des opérations de communication et de promotion, digitales et physiques, tout au long de l'année.

Le premier événement serait organisé au mois de juillet 2023 (première ou dernière semaine) et requerrait la participation de deux clubs français ; des discussions ont été engagées avec une dizaine de clubs de Ligue 1.

Mathieu FICOT reviendra vers le Conseil d'administration lors du premier trimestre 2023 afin de lui rendre compte des avancées du projet.



## **7. Remplacement d'un membre de la Commission fédérale de la DNCG**

---

Le Conseil,

Considérant la démission de Frédéric TORELLI de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs,

Propose la nomination de Maxence FRANCESCHI en remplacement sur le Collège des représentant de la LFP.

## **8. Planning des instances du 1<sup>er</sup> semestre 2023**

---

Le Conseil,

Valide le planning déroulé en séance et prend acte des prochaines échéances :

### **Réunions du Conseil d'administration**

- 25 janvier 2023 à 10h30
- 23 mars 2023 à 10h30
- 7 juin 2023 à 10h30

### **Assemblée Générale**

- 7 juin 2023 à 14h00

En marge de l'information donnée sur le planning des instances, Arnaud ROUGER indique aux membres du Conseil d'administration que les représentants des Chamois niortais viendront exposer leur problématique de stade lors de la prochaine réunion avec une question sur la localisation des matchs à domicile de leur équipe première.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Labrune', is located in the bottom right area of the page.

**Vincent LABRUNE**  
Président